

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communes-en-Montagne

## REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2020\_04

### **Retrait de l'arrêté municipal n°AM\_2019\_37 portant modification des limites de l'agglomération du hameau de Froidefontaine**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code de la route,
- Vu** le code de la voirie routière
- Vu** l'arrêté municipal n°AM\_2019\_37 portant modification des limites de l'agglomération du hameau de Froidefontaine, en date du 24 novembre 2019,
- Vu** le recours gracieux formé par M. le Préfet du Jura par courrier recommandé en date du 23 janvier 2020,

#### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté municipal n°AM\_2019\_37 portant modification des limites de l'agglomération du hameau de Froidefontaine, en date du 24 novembre 2019, est retiré.

**Article 2 :** M. le Maire de la commune de Mignovillard, M. le Président du Conseil départemental du Jura et M. l'Adjudant-Chef commandant la communauté de brigades de gendarmerie de Nozeroy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie est adressée à M. le Préfet du Jura.

Mignovillard, le 27 janvier 2020

Le Maire,

Florent SERRETTE

